

## Très large succès de l'introduction en Bourse d'OSE Pharma sur Euronext Paris

### OSE Pharma lève 21,1 M€

- Forte demande de 57,9 M€, soit 3,6 fois l'offre globale
- Prix de l'action fixé en haut de fourchette à 10,80 €
- Forte demande des investisseurs particuliers 25,5 M€
- Première cotation le 30 Mars 2015

Paris, 25 mars 2015 – OSE Pharma SA, société biopharmaceutique qui développe des produits d'immunothérapie spécifique contre le cancer au stade invasif, annonce le succès de son introduction en bourse sur Euronext Paris (ISIN : FR0012127173 ; Mnémo : OSE).

L'offre clôturée le 24 mars 2015 a bénéficié d'une solide demande de la part des investisseurs institutionnels français et européens et également des particuliers. La demande globale s'est élevée à 5 361 427 titres correspondant à 57,9 M€, soit un taux de souscription de 3,6 fois l'offre globale en milieu de fourchette (hors exercice de la clause extension et de l'option de surallocation). Le placement global (80% de l'offre globale), principalement destiné aux investisseurs institutionnels, a été souscrit près de 2,5 fois et l'offre à prix ouvert (« OPO ») réservée aux investisseurs personnes physiques en France a été souscrite 8 fois.

Constatant la forte demande de titres, le Conseil d'administration d'OSE Pharma, réuni ce jour, a fixé le prix de l'augmentation de capital à 10,80 € par action, correspondant au haut de la fourchette indicative du prix de l'offre. Il a en outre décidé d'exercer intégralement la clause d'extension. OSE Pharma a consenti à Invest Securities une option de surallocation, exerçable jusqu'au 24 avril 2015 (inclus), portant sur un nombre maximum de 293 250 actions nouvelles, soit un montant maximum d'environ 3,2 M€.

A l'issue de l'opération, le capital d'OSE Pharma est désormais composé de 9 980 947 actions. Sur la base du prix de l'offre (10,80 €), la capitalisation boursière d'OSE Pharma ressort à 108 M€. Le règlement livraison des titres interviendra le 27 mars 2015. Les premiers échanges sur Euronext Paris auront lieu le 30 mars 2015.

*« Nous sommes très heureux du succès de notre opération. Nous avons convaincu des investisseurs français et européens de premier plan de nous accompagner dans le financement de notre étude clinique pivot de phase 3 dans le cancer du poumon. Le choix d'une première étude exploratoire de phase 2 envisagée en partenariat est désormais également possible (en combinaison thérapeutique ou sur de nouvelles indications contre d'autres cancers). Nous sommes fiers d'avoir reçu également une forte demande de la part des particuliers dans le cadre d'une offre au public présentant notre immunothérapie T spécifique contre le cancer. Nous pouvons maintenant poursuivre les essais cliniques sur les trois ans à venir pour apporter aux malades une nouvelle solution thérapeutique, et aborder la*

Ce document ne constitue pas une offre de vente des actions ou autres titres financiers de OSE PHARMA ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de titres financiers aux Etats-Unis d'Amérique ni dans aucun autre pays, y compris au Canada, en Australie et au Japon. Les actions de OSE PHARMA ne pourront être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. OSE PHARMA n'envisage pas d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent document ou une partie de cette offre aux Etats-Unis d'Amérique ni d'effectuer une quelconque offre publique d'actions aux Etats-Unis d'Amérique. Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

*recherche active de partenaires pharmaceutiques permettant de valoriser notre technologie et notre produit. »*  
déclare Dominique Costantini, Directrice Générale d'OSE Pharma.

## REPARTITION DE L'OFFRE :

- Placement Global : Après surallocation, seront allouées aux investisseurs institutionnels 1 857 250 actions (soit environ 20 millions d'euros et 82,6 % du nombre total des titres alloués). Il convient de noter que conformément à ce qui avait été annoncé, les actionnaires disposant d'une créance sur la Société au travers d'une avance en compte courant ont participé au Placement Global par compensation de créance à hauteur de 1,2 million d'euros pour un nombre total de 108 979 titres (soit 5,87% des actions allouées au Placement Global).
- Offre à prix Ouvert (OPO) : 391 000 actions attribuées au public (soit environ 4,2 millions d'euros et 17,4 % du nombre total des titres alloués).
- Dans le cadre de l'OPO, la fraction d'ordres A1 sera servie à 25,74 % et la fraction d'ordres A2 n'est pas servie.

## Conseils sur l'opération

- Conseil : Invest Securities Corporate
- Chef de file et teneur de livre : Invest Securities
- Conseil juridique : Duhamel Blimbaum, Alerion (corporate)
- Audit : EY, RBB
- Expertise-comptable : Fidelio
- Communication financière : Citigate Dewe Rogerson
- Relations presse : Citigate Dewe Rogerson, ComCorp

## Prospectus disponible

Des exemplaires du prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 6 mars 2015 sous le numéro 15-078, composé d'un document de base enregistré le 17 septembre 2014 sous le numéro I.14-056 et de la note d'opération (incluant le résumé du prospectus), sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social de OSE Pharma, Pépinière Paris Santé Cochin, 29 bis, rue du Faubourg Saint Jacques – 75014 Paris, France. Le prospectus peut être consulté sur les sites de l'Autorité des marchés - AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de OSE Pharma ([www.osepharma.com](http://www.osepharma.com)).

## Facteurs de risques

L'attention du public est attirée sur le chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de base et sur le chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'Offre » de la note d'opération visée le 6 mars 2015 sous le numéro 15-078, et en particulier sur le fait qu'à ce jour, les produits sont en cours de développement, que la Société ne réalise pas de chiffre d'affaires et n'est pas en mesure de verser de dividende.

## A propos d'OSE Pharma

OSE Pharma est une société biopharmaceutique qui conçoit et développe des produits d'immunothérapie contre le cancer grâce à sa technologie Memopi® qui augmente la réponse spécifique T cytotoxique et apprend au système immunitaire à éliminer les cellules cancéreuses.

Son produit phare, Tedopi® (anciennement Texopi®), est une combinaison de 10 épitopes optimisés, dirigés contre 5 antigènes tumoraux à la fois. Dans son application clinique la plus avancée, il fera l'objet d'une étude pivot de Phase 3 aux Etats-Unis et en Europe, dans le cancer du poumon « non à petites cellules » (NSCLC) pour des patients HLA A2 positifs. Tedopi® a reçu le statut de médicament orphelin aux Etats-Unis et en Europe est considéré comme une médecine personnalisée sur une population de patients répondeurs HLA-A2.

Par ailleurs Tedopi® (OSE-2101) peut être développé en Phase 2 dans d'autres indications toujours chez des patients répondeurs HLA- A2 positifs en oncologie (ovaires, colon, seins, prostate). Il est également envisagé en combinaison avec d'autres produits d'immunothérapie ou de thérapie ciblée.

Tedopi® vise cinq antigènes tumoraux à la fois (TAA). Ils ont été sélectionnés car leur présence est liée à un mauvais pronostic et à la gravité de plusieurs cancers. Le produit contient dix épitopes dérivés de ces 5 antigènes tumoraux. Ces épitopes optimisés ou « néo-épitopes », sont choisis et modifiés pour une liaison accrue aux récepteurs de la réponse T (HLA-A2 et TCR), Ces « néo-épitopes » génèrent de fortes réponses spécifiques de cellules T cytotoxiques, conduisant le système immunitaire à détruire les cellules tumorales qui expriment HLA-A2 et un des antigènes tumoraux visés.

Depuis 2012, Emile Loria et Dominique Costantini, deux entrepreneurs expérimentés de la biotechnologie ont fondé OSE Pharma. La société est basée à Paris, à l'hôpital Cochin. En 2014, la société a finalisé l'acquisition des actifs de la technologie Memopi®, des droits mondiaux et du savoir-faire connexe. L'acquisition de Memopi® se fonde sur l'expérience d'Emile Loria qui a été, en tant qu'ancien CEO d'Epimmune, à l'initiative du passage en développement clinique de ce produit novateur de l'immunothérapie du cancer.

## OSE PHARMA : NOUVELLE ARME DE L'IMMUNOTHERAPIE T SPECIFIQUE CONTRE LES CANCERS INVASIFS

- **L'immunothérapie en cancérologie** devient une réalité clinique et suscite un espoir pour les malades en mobilisant leurs propres défenses immunitaires pour combattre le cancer.
- **Pour son produit phare Tedopi® : le programme clinique de Phase 3** d'OSE Pharma est prévu en 2015 et se déroulera en Europe et aux USA en vue d'un enregistrement dans le cancer du poumon non à petites cellules. Les patients entreront dans l'essai au stade invasif ou métastatique et seront des patients répondeurs HLA-A2 (45% de la population).
- Tedopi® est une combinaison innovante et brevetée de 10 épitopes. Ces épitopes (petits peptides déclencheurs des réactions immunes) sont optimisés. Choisis et modifiés pour une liaison accrue aux récepteurs de la réponse immunitaire T (HLA-A2 et TCR), ces « néo épitopes » déclenchent une réponse immunitaire plus forte et visent 5 antigènes tumoraux exprimés dans de nombreux cancers.
- Tedopi® entrera dans des **nouvelles combinaisons thérapeutiques en Phase 2** dans le cadre de partenariats industriels (autres immunothérapies ou thérapies ciblées) pour augmenter l'efficacité clinique en maintenant une qualité de vie chez des patients sévèrement atteints.
- Tedopi® est considéré comme une médecine personnalisée en Europe, le produit a obtenu un statut orphelin aux Etats-Unis permettant une accélération du développement clinique.

## DEMARRAGE EN 2015 D'UNE ETUDE PIVOT DE PHASE 3 DANS LE CANCER DU POUMON EN EUROPE ET AUX USA

Tedopi® a été testé en clinique Phase 2b dans le cancer du poumon dit « non à petites cellules »<sup>1</sup>, au stade invasif et métastaté, après échec d'au moins une première ligne thérapeutique, et pour des sujets HLA-A2 positifs. Les résultats ont démontré une augmentation significative de la survie des patients corrélée à la réponse immune. Cet essai a montré un taux de survie à 1 an de 59% pour le groupe traité avec Tedopi®. Aujourd'hui, ce taux est, pour les traitements enregistrés en deuxième ligne thérapeutique, de 33%<sup>2</sup>. La médiane de survie des patients traités avec Tedopi® est à 17 mois, contre 12 mois pour le groupe de contrôle. A long terme (4 ans), le taux de survie constatée des patients traités est très encourageant et atteint 25% à 4 ans.

OSE Pharma prépare actuellement le lancement d'une étude pivot de Phase 3 (dernière étape avant la demande d'autorisation de mise sur le marché) de Tedopi®. Le protocole de cette étude est le même en Europe et aux Etats-Unis. Le lancement de cette étude internationale est prévu pour le deuxième semestre de 2015. Il portera sur 500 patients atteints de cancers du poumon « non à petites cellules » invasifs ou métastasés (stade IIIB invasif ou stade IV métastatique) et qui expriment HLA-A2. Tedopi® sera évalué comme traitement de deuxième ligne, pour des patients sur lesquels le traitement de première ligne (comme la chimiothérapie) n'a pas été efficace.

<sup>1</sup> Cancer du poumon dit « non à petites cellules souvent appelé NSCLC (non-small cell lung cancer) – 88% des cancers du poumon

<sup>2</sup> Ciuleanu T et al 2012- Hanna N et al 2004) (Garassino MC et al 2013).

Les travaux préparatoires sont déjà engagés, en particulier un accord a été signé en janvier 2015 avec la société d'essais cliniques (CRO) Orion-Simbec basée en Grande Bretagne pour cet essai de Phase 3 international.

## LE CANCER DU POUMON AVANCÉ : UN BESOIN MEDICAL FORT

Le cancer du poumon est le cancer le plus meurtrier toutes zones géographiques confondues, avec 1,58 million de nouveaux cas diagnostiqués en 2012 et 1,39 million de décès en 2012<sup>3</sup>. Malgré les différents traitements disponibles aujourd'hui, les taux relatifs de survie restent très faibles au stade métastatique<sup>4</sup>.

**A ce jour, sur la seule indication du cancer du poumon NSCLC, OSE Pharma estime le marché potentiel de Tedopi® au pic des ventes à environ 2 milliards d'euros.**

### Contacts presse

#### OSE Pharma sa

Dominique Costantini, Directeur Général  
[dominique.costantini@osepharma.com](mailto:dominique.costantini@osepharma.com)  
Mob +33 6 13 20 77 49

Alexis Peyroles, Directeur Administratif et  
Financier  
[Alexis.peyroles@osepharma.com](mailto:Alexis.peyroles@osepharma.com)  
Mob : +33 6 11 51 19 77

#### Citigate Dewe Rogerson

Laurence Bault / Lucie Larguier  
+33 1 53 32 84 78  
[laurence.bault@citigate.fr](mailto:laurence.bault@citigate.fr)

#### ComCorp

Florence Portejoie / Anne Hardy  
+33 6 88 84 81 74 -  
[fportejoie@comcorp.fr](mailto:fportejoie@comcorp.fr)

### Avertissement :

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas, ni ne sauraient être interprétés comme une offre au public ou une invitation de vente ou de souscription, ou la sollicitation de tout ordre ou invitation d'achat ou de souscription d'actions ou d'autres titres financiers OSE PHARMA dans un quelconque pays. Aucune offre d'actions ou autres titres financiers n'est faite, ni ne sera faite ni en France ni à l'étranger, préalablement à l'obtention d'un visa de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sur un prospectus composé du document de base et d'une note d'opération qui sera soumise ultérieurement à l'AMF, conforme aux dispositions de la Directive 2003/71/CE modifiée.

En particulier, le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente des actions ou autres titres financiers de OSE Pharma ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de titres financiers aux Etats-Unis d'Amérique ni dans aucun autre pays, y compris au Canada, en Australie et au Japon. Les actions, ou toute autre valeur mobilière, de OSE PHARMA ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (« U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de OSE PHARMA n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et OSE PHARMA n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent document ou une partie de cette offre aux Etats-Unis d'Amérique ni de procéder à une quelconque offre au public de ses actions ou valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique.

L'Offre se présente comme suit : offre au public de titres financiers visant les investisseurs de détail en France et placement privé (i) destiné à un nombre limité d'« investisseurs institutionnels qualifiés » (IIQ) aux États-Unis (définition de la règle 144A du U.S. Securities Act), proposé sous une forme n'exigeant pas d'enregistrement en vertu du U.S. Securities Act, et (ii) destiné à certains investisseurs institutionnels (investisseurs qualifiés ou institutionnels en vertu de la législation du pays concerné) hors États-Unis, conformément au règlement S de la loi de 1933 sur les valeurs mobilières, sous sa forme actuelle. Des placements privés sont possibles dans des États membres de l'Espace Economique Européen en vertu d'une autre exemption prévue par la directive Prospectus transposée en droit national. Les actions nouvelles de la Société visées par l'Option de sur-allocation (les « Actions proposées ») n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu du U.S. Securities Act, ni auprès d'une autorité de contrôle quelconque aux États-Unis, et ne peuvent être proposées, vendues, nanties ou cédées d'aucune autre façon, sinon dans le cadre d'une exemption des exigences d'enregistrement du U.S. Securities Act ou d'une transaction n'y étant pas soumise, et dans le respect de la législation des États.

<sup>3</sup> Sur la base d'études indépendantes issues des études épidémiologiques internationales OMS - Globocan 2012

<sup>4</sup> American Cancer society – revue 22/05/2013

*Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.*

Ni la Société, ni le Chef de File-Teneur de Livre ne proposent à la vente les Actions proposées, ni ne sollicitent une offre d'achat de celles-ci, auprès de quelque personne que ce soit se trouvant dans un pays ou État où une telle vente ou sollicitation est interdite ; il en va de même du Prospectus. Les Actions proposées ne peuvent être proposées à la vente ni vendues, directement ou indirectement, et le Prospectus ni aucun autre document en rapport avec l'Offre ne peuvent être diffusés ou adressés à quiconque, dans quelque pays que ce soit, sauf dans un contexte caractérisé par le respect de l'ensemble de la législation et de la réglementation en vigueur. Il incombe à quiconque se trouverait en possession du Prospectus de s'informer quant aux restrictions précitées, et de s'y conformer. La Société et le Chef de File-Teneur de Livre ne sauraient être tenus pour responsables de toute violation desdites restrictions, qu'elle soit ou non le fait d'un acheteur potentiel des Actions proposées.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur ou être sujette à des restrictions en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les personnes physiquement présentes dans ces pays et en possession du communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Le présent communiqué de presse ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace économique européen (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France, ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres objet de ce communiqué nécessitant la publication par OSE PHARMA d'un prospectus dans l'un ou l'autre de ces Etats membres. En conséquence, les actions OSE PHARMA ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par OSE PHARMA d'un prospectus au titre de l'article 3 de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

S'agissant du Royaume-Uni, ce communiqué ne constitue pas une offre publique de valeurs mobilières. Il s'adresse uniquement aux personnes qui : (i) sont des professionnels en matière d'investissements (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order ») (l'« Ordre »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Le présent communiqué est destiné uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée. Tout investissement ou activité d'investissement auquel se rapporte le présent communiqué est accessible uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par les Personnes Habilitées.

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, ceux décrits dans le document de base de la Société enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro I. 14-056 le 17 septembre 2014, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels OSE PHARMA évolue.